

La femme indigène, l'occupation française en Algérie et son héritage

vendredi 29 juin 2012, par [HALFAOUI Ahmed](#) (Date de rédaction antérieure : 27 juin 2012).

L'une des résistances les plus significatives qu'a connues l'occupation française en Algérie est matérialisée par l'étanchéité de l'espace qui séparait la femme algérienne des colonisateurs.

Cette étanchéité a alimenté les pires fantasmes et constitué le plus dur des défis à l'entreprise d'appropriation sociale et culturelle des populations. Lieu de construction et de cristallisation des fantasmes, le voile (*haïk, m'laya*) va s'imposer comme un défi permanent aux assauts permanents de l'occupant. La levée de cet « obstacle » pouvait représenter le parachèvement de la conquête du pays. C'est que, depuis le début de la colonisation, le « droit du conquérant » s'est exercé sur l'asservissement des « prostituées » à son propre mode d'organisation. A ce titre, plusieurs modes de régulation de la sexualité masculine. Deux sont licites : l'esclavage et la courtisannerie traditionnelle. Un est illicite : la prostitution. Les prostituées travaillant, chez elles, la nuit, ne sont pas identifiées en tant que telles. Par ailleurs, il n'existe pas de maisons de tolérance à l'occidentale. Le conquérant ne s'est pas satisfait de cette situation. Il lui fallait imprimer sa propre volonté, selon l'historienne Christelle Taraud : « *La colonisation change radicalement la donne en important un mode d'organisation morale et économique de la prostitution. Elle transforme un commerce relativement artisanal en une véritable industrie du sexe.* » *Cet intrusion dans la structuration de l'espace social algérien visait, précise l'historienne, « [...] surtout, [à faire] de l'exploitation sexuelle des femmes indigènes un symbole incontournable de la domination coloniale. C'est un message « adressé aux vaincus, [qui] rappelle que le pouvoir des nouveaux maîtres n'est pas seulement matérialisé par la mise en place du système de l'indigénat, par la politique d'expropriation et de confiscation des terres, mais aussi par une véritable colonisation sexuelle des femmes. »*

Le docteur Duchesne, chargé de mission en 1851 dans la province d'Alger et membre du Conseil d'Hygiène publique et de salubrité pousse le cynisme jusqu'à déclarer : « *Quant aux filles mineures, il y aurait certainement là une importante distinction à faire... certaines indigènes étaient nubiles même à douze ans ; ne serait-il donc pas injuste d'appliquer nos lois françaises à celles qui auraient favorisé la prostitution d'une Mauresque, par exemple, de treize à quatorze ans, à l'âge où elles sont quelquefois mariées ? Il est évident que pour les indigènes, au moins, il faudra baisser la limite d'âge à laquelle une jeune fille pourra se livrer à la prostitution* »

La fourniture de fillettes à la soldatesque et aux aventuriers qui l'accompagnent ne rencontre aucun scrupule quand il s'agit d'« indigènes » à la biologie particulière, qui n'est pas, loin s'en faut, celle des Européennes.

Le pouvoir colonialiste ne va pas s'arrêter là. La mise en place de Bordels Mobiles de Campagne (BMC), qui accompagnent les troupes dans leurs déplacements à travers le pays permet de répondre à la question : « *Comment humilier davantage les hommes qu'en prenant leurs femmes ?* ». Ce qui s'y passe est magistralement décrit par C. Taraud : « *Les BMC ne sont rien d'autre que du commerce d'abattage. Certains jours, les femmes peuvent faire jusqu'à 60 passes, parfois plus. Un tel rendement conduit à des accidents graves comme des perforations de matrice ! Cela montre la dureté des conditions de travail. Des horaires extensibles - de huit à dix heures par jour - auxquels*

s'ajoutent les nuitées accordées aux gradés. Les BMC sont généralement ouverts à la troupe dans la journée et aux gradés à partir de 22 h. Les sources, y compris militaires, disent la pénibilité de la vie dans ces structures, notamment pour les femmes qui se déplacent la journée à la suite des colonnes, dans des conditions difficiles, et, le soir, travaillent sans répit. Chaleur, promiscuité, faim, violence masculine sont leur lot quotidien. »

Durant la lutte de libération nationale, il y a même des BMC improvisés. Mouloud Feraoun rapporte dans son journal qu'en janvier 1957, *« des viols systématiques sont commis aux Ouadhias. Les soldats ont eu quartier libre pour souiller, tuer, brûler. Les femmes sont restées dans les villages, chez elles. Ordre leur fut donné de laisser les portes ouvertes et de séjourner isolément dans les différentes pièces de chaque maison. Le douar fut donc transformé en un populeux BMC où furent lâchées les compagnies de chasseurs alpins ou autres légionnaires. Cent cinquante jeunes filles ont pu trouver refuge au couvent des Sœurs blanches et chez les Pères blancs. On ne trouve aucune trace de quelques autres. »*

Les BMC vont perdurer jusqu' en 1962, alors que les maisons closes sont abolies en France depuis... 1946 et qu'à Paris, en 1945, on avait tondu en public les cheveux des femmes qui avaient pratiqué la « collaboration horizontale » avec les allemands et même aux prostituées qui s'étaient livrées aux soldats de la Wehrmacht.

La femme a ostensiblement servi de médiation à la domination que l'on a cherché à imposer et à prouver. La guerre contre le voile qui *« recouvre le corps et le discipline, le tempère, au moment même où il connaît sa phase de plus grande effervescence. Le voile protège, rassure, isole »* (Fanon), eh bien, le colonisateur en fera une cible permanente tant qu'il n'aura pas fini par céder, et la femme algérienne en fera un bouclier inexpugnable, sauf au maquis où son intégrité nationale a pu s'exprimer sans cet attribut de la féminité jalousée et où, débarrassée de son statut d'objet sexué, elle a pu laisser son corps s'exprimer dans le combat libérateur.

Ce rapport, dans la société coloniale, qui a mis la femme entre le voile et l'agression, peut, peut-être, nous aider à comprendre, au-delà des schèmes religieux, la réapparition de cette autre forme de « protection » qui a fleuri ces dernières années et qui fait débat, essentiellement dans les sociétés occidentales. *« L'Européen face à l'Algérienne veut voir. Il réagit de façon agressive devant cette limitation de sa perception. Frustration et agressivité ici encore vont évoluer de façon permanente »* disait Fanon, c'est que le voile, même aujourd'hui réduit, invoque lui aussi l'inaccessibilité. *« Je ne suis pas un objet sexuel »* dit la fille voilée et cela ne passe pas dans une société où tout doit rester possible sans a priori et où aucune frontière ne doit être dressée.

Ce n'est plus le *haïk*, trop encombrant pour ce nouveau type de femme, autonome et active, mais il n'en constitue pas moins (si on excepte la vague de militance islamiste et la contrainte) une réponse culturelle à un environnement qui, dans une exacerbation des rapports marchands, la précarisation des individus par l'atomisation, ne laisse pas beaucoup de moyens de défense à des filles qui vivent, de surcroît, dans une situation sociale d'exclusion qui rappelle le code de l'indigénat. Faute de référent actualisé et de réflexes adaptés, « les indigènes de la République » retournent la mémoire originelle et y puisent leurs réponses. Au-delà d'une quête identitaire qui reste confuse, il y a un besoin immédiat, pressant et irrépressible d'échapper au danger de se faire happer par une machine économique et sociale où la femme est plus que jamais pornographiée. Certaines féministes tentent de comprendre, la majorité bien pensante non.

Ahmed Halfaoui

